

# JEAN GUILL, LE PATRON DE LA CSSF, PARLE DES ROLES ET MISSIONS DE SON INSTITUTION

## Le rôle de la surveillance mieux perçu

« Ce qui dérange du point de vue prudentiel, ce sont les rémunérations de certaines banques qui ont des effets pervers en ce sens qu'elles incitent à prendre des risques ». Jean Guill ne mâche pas ses mots. Le patron de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) est d'avis que les décisions prises au niveau international doivent maintenant être mises en œuvre afin d'éviter tout excès à l'avenir.

Jean Guill salue l'intervention des gouvernements nationaux au début de la crise, mais espère que les bonnes leçons en seront tirées. Il est d'avis qu'il faut s'organiser de façon à ce que les autorités ne soient plus mises dans la situation où elles seraient obligées d'intervenir. Cela veut dire concrètement que les risques devront être mieux perçus à l'avenir. « On a vu beaucoup d'opérations qui fondamentalement n'avaient pas de sens, qui faisaient peut être gagner de l'argent et des marges à ceux qui les réalisaient, mais qui n'avaient pas de soubassement économique sérieux ».

Autre sujet brûlant : l'affaire Madoff. Le patron de la CSSF souligne qu'il est impossible de chiffrer le dommage subi par les investisseurs. Pour cela, il faudrait analyser la situation de chaque investisseur séparément. Jean Guill ne cache cependant pas les critiques faites à l'égard de la CSSF dans cette affaire. « Notamment dans la presse française, il y a eu des malentendus sur les dispositions applicables dans les différents pays, avant tout en France et au Luxembourg. Je crois que ces malentendus ont été complètement éclaircis entretemps, en tout cas au niveau des autorités ».

“

Surtout depuis cette dernière année, nous constatons que le rôle de la surveillance a certainement été mieux perçu.



### Remplir un constat à l'amiable

La Commission de surveillance du secteur financier intervient dans l'intérêt public qui comporte aussi la protection des investisseurs, donc des clients des banques ou des établissements financiers. Au cas où des règles n'ont pas été respectées, la CSSF dispose de pouvoirs de sanctions définis par la loi. Jean Guill souligne au passage qu'il ne serait certainement pas opposé à un arsenal de sanctions plus diversifié.

A côté du volet répressif, le gendarme de la place exerce une autre fonction qui est beaucoup moins connue. « Les consommateurs qui se plaignent d'une situation sans qu'une règle évidente ait été violée peuvent s'adresser à la CSSF pour que nous essayons, avec le client et l'établissement concerné, de trouver un règlement à l'amiable, ce qui est d'ailleurs le cas pour la grande majorité des

plaintes ». En 2008, la CSSF a traité 232 plaintes, une forte augmentation par rapport à 2007. La crise a également laissé ses traces dans ce domaine. « Après les trois premiers trimestres, nous avons déjà dépassé le chiffre pour toute l'année 2008 », ajoute Jean Guill.

### Cultiver ses atouts

Jean Guill, aux commandes de la CSSF depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, est ravi de travailler à la tête d'une équipe très motivée par les défis qu'elle va rencontrer. « Surtout depuis cette dernière année, nous constatons que le rôle de la surveillance a certainement été mieux perçu et que son importance est devenue plus grande, ce qui nous met devant le défi de remplir toutes les missions qui nous sont confiées ».

Pour ce qui est de l'avenir de la place, le patron de la CSSF se montre très réaliste. « Nous sommes sous

pression de devoir prouver que nous sommes une place sérieuse, bien réglementée et capable d'assumer la taille de notre secteur financier ». Un travail gargantuesque certes, mais le Luxembourg dispose d'une expertise confirmée dans le *private banking* et dans le domaine des OPC. Sans oublier les avantages en matière de main d'œuvre qualifiée et multilingue. Jean Guill ajoute néanmoins une mise en garde. « Il serait dangereux de se reposer sur ces acquis qui ne sont pas innés ».



Jean Guill,  
Directeur général de la Commission de  
surveillance du secteur financier